

**Recrutement des saisonniers****LA FORMATION PRÉ-EMBAUCHE DES SAISONNIERS, C'EST POSSIBLE ET C'EST FACILE**

L'heure est venue de procéder au recrutement des saisonniers et de prévoir leur formation. Un exercice indispensable, mais aux résultats parfois décevants, la présence des recrues n'étant pas toujours acquise.

Pour consolider ces relations fragiles « d'avant embauche », il existe un dispositif appelé AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement) géré par Pôle Emploi et applicable depuis 2008.



Séverine Charlon  
Grain's Créateur de  
Connaissances  
Design de solutions  
d'apprentissages en  
entreprises  
Saint-Saturnin-lès-Apt



Former des équipes soudées qui donnent une image d'unité, un défi qui s'appuie sur la capacité de l'entreprise à bien gérer son recrutement et la fonction des saisonniers.

Au cours des prochaines semaines de nombreux établissements vont commencer à transmettre des promesses d'embauches pour avancer sur le recrutement des saisonniers.

Encore dans la pratique, la formation des saisonniers commence généralement le premier jour d'embauche. Les campings leur organisent alors des réunions accélérées de formation avant que l'activité batte son plein. Au camping Le Bois du Bardelet dans le Loiret, Béatrice Pigeon a besoin d'une dizaine de saisonniers chaque été pour des postes variés. « J'échelonne leur arrivée et organise une réunion d'intégration pour chacun d'eux, puis chaque saisonnier se retrouve en binôme avec un permanent. Cela n'empêche pas un désistement la veille ou le surlendemain de l'embauche parce que le saisonnier a trouvé autre chose... Et au bout du compte, c'est toujours un permanent qui bouche les trous », témoigne-t-elle.

Au camping Domaine du Logis en Ille-et-Vilaine, Miguel Auvret a été confronté à un désagrément similaire. « Un cuisinier m'a prévenu la veille qu'il ne viendrait pas car il a trouvé quelque chose de plus intéressant ailleurs. Résultat, j'ai dû reporter l'ouverture du restaurant de quinze jours. »

**Former ses saisonniers entre la promesse d'embauche et le contrat de travail**

La formation des saisonniers est toujours une activité stratégique et complexe à mettre en œuvre pour les campings. Investir du temps et de l'argent pour former des collaborateurs qui ne resteront

que quelques mois dans l'entreprise, est encore aujourd'hui un choix épineux...

Pourtant, il n'est pas nécessaire d'attendre que le salarié intègre l'entreprise pour le former. Plusieurs mécanismes sont aujourd'hui possibles... Reste à les connaître et à savoir comment les utiliser au sein des organisations. Presque un jeu d'enfant... enfin presque!

Savez-vous que des mécanismes, comme l'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) vous permet de réaliser des actions de formations internes. Cette aide proposée par Pôle Emploi, permet au demandeur d'emploi qui a répondu à une annonce diffusée par Pôle Emploi et qui a été sélectionné, de proposer à son futur employeur de mettre en place un AFPR afin de combler ses lacunes. Il obtient alors le statut de stagiaire rémunéré et perçoit l'aide au retour à l'emploi formation (AREF). Côté employeur, une aide au financement de la formation lui est versée par Pôle Emploi après qu'il ait effectivement embauché la personne en CDD de 6 mois minimum à 12 mois maximum. L'AFPR est spécifique aux contrats de courte durée, ce qui est majoritairement le cas pour les contrats de saisonniers...

Une aide financière de 5 €/heure est attribuée en cas de formation interne, si celle-ci est réalisée directement par l'entreprise dans la limite de 2 000 €. Elle passe à 8 €/heure si la formation est externe, soit 3 200 € au maximum pour 400 heures de formation maximum.

**Conseil de mise en œuvre**

La formation s'organise sur la base d'un tutorat, celui-ci, peut prendre la forme d'une formation délivrée à partir d'un module E-learning et d'une action tutorée par un collaborateur de l'établissement. Les formations E learning sont prises en charge depuis la dernière réforme de la formation professionnelle. Le module de formation à distance sera accessible via un ordinateur connecté au WIFI de votre établissement... L'intérêt pour vous est de préparer le futur saisonnier en lui transmettant des connaissances importantes à partir du module de formation en ligne, et de consacrer le temps tutoré à l'essentiel (évaluation des connaissances, répondre aux questions du saisonnier, démonstrations, visite pédagogique du site).